



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 12 Octobre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/ST/26/10/213

Dates Convocations 05/10/2026 Date Affichage 05/10/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 21 - procuration 05 - absents 01	Le Douze Octobre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS, Christophe DUPONT ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN. <u>PROCURATIONS 05</u> : Jacqueline TURBE, Camille DECONINCK, Joanna BURGAUD, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT à Bernard NOURY, Mathieu RIOU, Benjamin RATOUIT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN. <u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	---

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PAYS-DE-LA LOIRE – RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL PORTANT SUR LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE LOCALE

Rapporteur : Vincent ROIRAND

Par courrier du 2 juillet 2026, la Chambre régionale des Comptes des Pays-de-la-Loire a communiqué aux collectivités concernées, dont l'Île d'Yeu, un rapport thématique régional de synthèse relatif à la gouvernance institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements en région Pays de la Loire.

Le délai pour d'éventuelles observations est d'un mois, tel que prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Ce document doit être communiqué au Conseil municipal et doit être inscrit à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat.

Pour information complète des Conseillers, ce document est également transmis aux autres collectivités ou organismes concernés par cette synthèse qui le présenteront également à leur assemblée délibérante.

Les conseillers municipaux sont invités à débattre de ce rapport.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ♦ **PREND ACTE** du rapport thématique régional de synthèse relatif à la gouvernance institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements en région Pays de la Loire transmis par la Chambre régionale des Comptes des Pays-de-la-Loire

(PAS DE VOTE)

L'Ile d'Yeu, le 13 octobre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

 M. Patrice BERNARD
Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
14 oct. 2026